



Mairie d'AUBY
Contrat WAGNON ARTIFICES
Décision n°2023/125/SF

Publié le 22 juin 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour la mise en place d'un spectacle pyrotechnique,

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n° 611,

Le Maire

Décide :

De passer un contrat avec « WAGNON ARTIFICE » pour la mise en place d'un spectacle pyrotechnique le vendredi 14 juillet 2023 à 23h00 rue Surcouf au pont d'Auby.

De payer la somme de 7000 € TTC :

WAGNON ARTIFICES
203 rue de L'Alma
BP 84
59052 ROUBAIX CEDEX 1

AUBY, le 13 juin 2023.

Christophe CHARLES,

Maire



1.1.1_DEC_20230613_CCHARLES_FETSEVENEMENTIEL_CONTRAT_FEU D'ARTIFICE_WAGNON ARTIFICE